Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191e année
10 décembre 2015
n° 43 / 7668e
pages 2497 à 2552

CHRONIQUE / Internet

Vers une régulation juridique des places de marché de commerce en ligne entre particuliers
> *Lêmy D. Godefroy* 2513

ÉDITORIAL

2497 De la pédocratie en Amérique, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

2501 Affaire *Tapie* : respect du devoir de loyauté du mandataire
2504 Saisie au sein d'une juridiction (affaire des « écoutes ») : inconstitutionnalité partielle du régime
2504 Communications électroniques internationales : publication après validation de la loi
2506 Agents publics (liberté religieuse) : conventionnalité de l'interdiction du port d'un voile

POINT DE VUE

2511 Pour la publication des « portes étroites » devant le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État, *Thomas Perroud*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

2520 Chronique : Les règles de procédure civile à l'épreuve de la pluralité de parties, *Delphine Lanzara*
2526 Panorama : Concurrence interdite - Concurrence déloyale et parasitisme, *Centre de droit de la concurrence Yves Serra*
2537 Notes : L'article L. 442-6 du code de commerce et son juge… arbitral, *note sous Civ. 1re, 21 oct. 2015, Nicolas Dissaux*
2541 « Ceci n'est pas une pipe » : l'association de malfaiteurs et la bande organisée selon la Cour de cassation, *note sous Crim. 8 juill. 2015, Raphaële Parizot*
2544 Exploitation d'archives audiovisuelles et droits des artistes-interprètes : la licence (il)légale de l'INA, *note sous Civ. 1re, 14 oct. 2015, Guillem Querzola*
2548 Le respect du droit moral d'un auteur disparu peut-il justifier une atteinte à la liberté du metteur en scène ?, *note sous Paris, 13 oct. 2015, Julien Dubarry*

ENTRETIEN

2552 Raphaël Piastra - Trois questions sur le droit local d'Alsace-Moselle

Version numérique incluse*

321543
9 782993 215432

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION
• DIRECTION
Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
• RÉDACTION
Laura CONSTANTIN (5370)
Thomas COUSTET (5356)
• CHEFS DE RUBRIQUES
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Société et marché financier: Alain LIENHARD
• ÉDITION - RÉALISATION
Secrétaires de rédaction:
Patricia ANDRY (5284)
Katy PERCHEREAU (5366)
Florine TEYSSIER (5363)
Directeur artistique: Patrick VERDON
Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES
Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL
Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING
Marketing: Christophe CHEVALLEY
Abonnements: Yvette NAY, *Directrice*
80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr
Relations clients: Ginette N'KOUA, *Responsable*
Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)
Étranger: 576 € HT
Prix au numéro: 23,48 € TTC
ISSN 0034-1835
N° CPPAP 1017 T 82206
JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3
53101 Mayenne Cedex
Dépôt légal - Décembre 2015

Éditions Dalloz
Société Anonyme au capital de 3 956 040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
Nicolas Dissaux

2497 De la pédocratie en Amérique

ACTUALITÉS

2500 **DROIT DES AFFAIRES**

Banque-Crédit-Garantie
Sûreté réelle (garantie de la dette d'un tiers): régime juridique, *Civ. 1re, 25 nov. 2015*

Consommation
Information du consommateur: application à un syndicat de copropriétaires, *Civ. 1re, 25 nov. 2015*
Usure: application à un groupement foncier agricole, *Civ. 1re, 25 nov. 2015*

Contrat d'affaires
Affaire *Tapie*: respect du devoir de loyauté du mandataire, *Paris, 3 déc. 2015*

Fiscalité
TVA (opération d'assurance exonérée): vente d'un véhicule d'occasion, *Com. 24 nov. 2015*

Société et marché financier
Société civile professionnelle (retrait): expertise de la valeur des parts sociales, *Civ. 1re, 25 nov. 2015*

2502 **DROIT CIVIL**

Contrat-Responsabilité-Assurance
Responsabilité du notaire: défaut de caractère subsidiaire, *Civ. 1re, 25 nov. 2015*
Contrat d'assurance: clause de réduction de la durée de garantie, *Civ. 3e, 26 nov. 2015*

Famille-Personne-Succession
Testament international: portée de l'obligation de parapher chaque feuillet, *Civ. 1re, 25 nov. 2015*

2503 **DROIT IMMOBILIER**

Construction-Urbanisme
Responsabilité décennale (ouvrage): qualification d'une chape liquide, *Civ. 3e, 26 nov. 2015*

Copropriété
Vente de lot (action en diminution du prix): exclusion du droit commun du code civil, *Civ. 3e, 26 nov. 2015*

2503 **DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN**

Droit européen
Pratiques restrictives: bail commercial, centre commercial, clause de non-concurrence, *CJUE 26 nov. 2015*

2503 **DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE**

Procédure pénale
Transaction pénale (intérêts civils): autorité de la chose jugée, *Crim. 25 nov. 2015*
Saisie au sein d'une juridiction (affaire des « écoutes »): inconstitutionnalité partielle du régime, *Cons. const., 4 déc. 2015*
Communications électroniques internationales: publication après validation de la loi
Lutte contre le dopage: validité de l'expertise d'un dossier médical, *Crim. 24 nov. 2015*

2505 **DROIT PUBLIC**

Droit administratif
Rapatriés (supplétifs): constitutionnalité du régime d'indemnisation, *Cons. const., 4 déc. 2015*
Agents publics (liberté religieuse): conventionnalité de l'interdiction du port d'un voile, *CEDH 26 nov. 2015*

Fiscalité
Impôt sur le revenu (conjoints): constitutionnalité sous réserve de la règle d'opposabilité, *Cons. const., 4 déc. 2015*

Santé publique
Masseurs-kinésithérapeutes: action du président du Conseil national de l'Ordre, *Civ. 1re, 25 nov. 2015*

2507 **DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE**

Droit du travail
Obligation de sécurité de l'employeur (attentat): appréciation des mesures prises, *Soc. 25 nov. 2015*
Droit de retrait (nullité du licenciement): défaut d'autorisation de l'employeur, *Soc. 25 nov. 2015*
Grève (nullité du licenciement): indemnisation du salarié réintégré, *Soc. 25 nov. 2015*
Harcèlement moral (dénonciation): appréciation de la mauvaise foi en référé, *Soc. 25 nov. 2015*
CHSCT (convocation): envoi de documents par voie électronique, *Soc. 25 nov. 2015*
CHSCT (prévention de la pénibilité): conditions du recours à un expert, *Soc. 25 nov. 2015*
Travail dissimulé (solidarité): nécessité d'un procès-verbal à l'égard des sous-traitants, *Civ. 2e, 26 nov. 2015*

2509 **PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION**

Procédure civile
Compétence européenne: notion de clause attributive et sort des lois de police, *Com. 24 nov. 2015*

Profession juridique et judiciaire
Avocat (assurance responsabilité): souscription par l'Ordre et modalités de répartition, *Civ. 1re, 25 nov. 2015*
Notaire (frais): consignation insuffisante avant réception d'un acte, *Civ. 1re, 25 nov. 2015*

POINT DE VUE

2511 Pour la publication des « portes étroites » devant le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État
par Thomas Perroud

/ ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2513 Vers une régulation juridique des places de marché de commerce en ligne entre particuliers
par Lêmy D. Godefroy

2520 Les règles de procédure civile à l'épreuve de la pluralité de parties
par Delphine Lanzara

PANORAMA

2526 Concurrence interdite - Concurrence déloyale et parasitisme
octobre 2014 - octobre 2015
par le Centre de droit de la concurrence Yves Serra

NOTES

2537 L'article L. 442-6 du code de commerce et son juge... arbitral, *note sous Civ. 1re, 21 oct. 2015*
par Nicolas Dissaux

2541 « Ceci n'est pas une pipe » : l'association de malfaiteurs et la bande organisée selon la Cour de cassation, *note sous Crim. 8 juill. 2015*
par Raphaële Parizot

2544 Exploitation d'archives audiovisuelles et droits des artistes-interprètes : la licence (il)légale de l'INA, *note sous Civ. 1re, 14 oct. 2015*
par Guillem Querzola

2548 Le respect du droit moral d'un auteur disparu peut-il justifier une atteinte à la liberté du metteur en scène ?, *note sous Paris, 13 oct. 2015*
par Julien Dubarry

ENTRETIEN

2552 Trois questions sur le droit local d'Alsace-Moselle
par Raphaël Piastra

Le prochain numéro du Recueil paraîtra le 24 décembre 2015

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.
Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.
L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.
Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :
- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).

***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr